

# L'industrie suisse de la chaussure

Autor(en): **Wasmer, Ernest**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **18 (1938)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889059>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# L'INDUSTRIE SUISSE DE LA CHAUSSURE

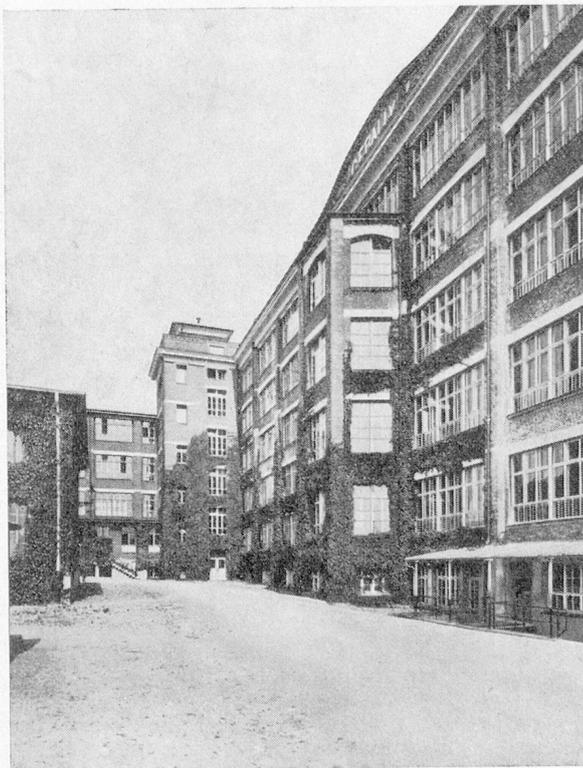
Les chiffres suivants donnent une idée de l'importance de l'industrie de la chaussure dans l'économie publique de la Suisse : le nombre total des ouvriers occupés dans cette industrie (y compris les ouvriers travaillant à domicile) s'élevait en 1937 à 12.000 environ, dont à peu près 9.000 dans les fabriques de chaussures faisant partie de l'association suisse des industriels de la chaussure. Parmi ces 9.000 ouvriers plus de 4.700 étaient employés par les « Chaussures Bally, société anonyme de fabrication » qui, au temps où son exportation était la plus prospère n'occupait pas moins de 5.800 ouvriers.

Vingt-huit entreprises appartiennent au syndicat cité plus haut et parmi elles toutes celles qui occupent plus de 200 ouvriers, à l'exception toutefois de la maison de Chaussures Bata, société anonyme. On peut estimer le nombre des entreprises industrielles fabriquant de chaussures dans notre pays à 70 environ, dont beaucoup cependant n'occupent pas plus de 30 ouvriers.

On estime qu'au total il a été fabriqué en 1937 près de 11 millions de paires de chaussures dont 7,5 millions de chaussures de cuir et 3,5 millions environ de chaussures d'étoffe et de caoutchouc.

Le tableau suivant indique la courbe de nos exportations depuis 1928 :

Année	Paires	Valeur en francs suisses
1928. . . . .	2.184.063	39.833.602
1930. . . . .	1.969.291	35.247.676
1932. . . . .	875.401	12.856.203
1934. . . . .	1.116.254	13.579.723
1936. . . . .	1.168.413	13.583.505
1937. . . . .	1.295.091	18.408.561



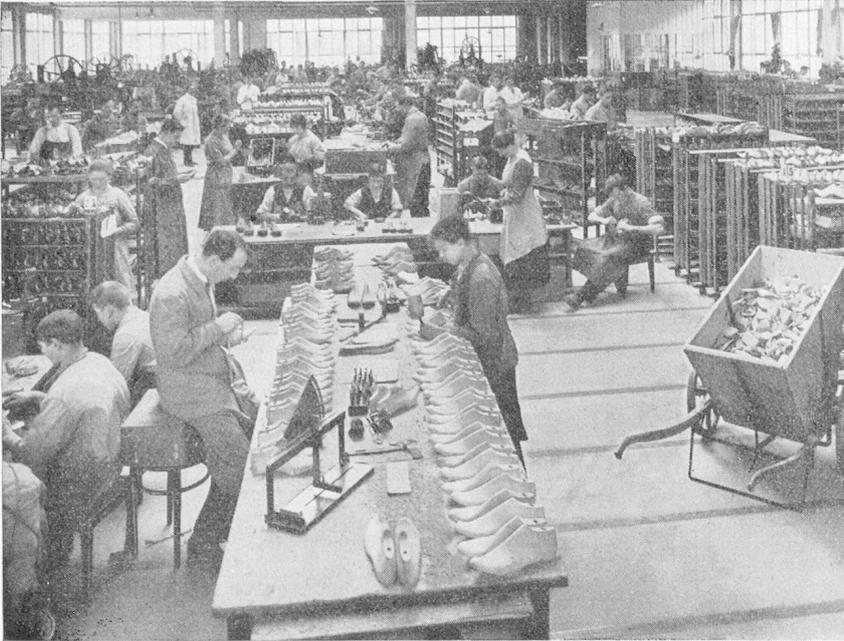
L'usine Bally à Dottikon

Comme le démontre cette statistique, la baisse des exportations a été catastrophique de 1928 à 1932. La cause immédiate de cette baisse était la chute de la livre sterling. Dans la suite, les tendances à l'autarchie, qui s'affirmèrent de plus en plus dans les pays qui étaient nos clients les plus importants, se chargèrent de maintenir bas le niveau de l'exportation des chaussures suisses jusqu'à la dévaluation du franc suisse (octobre 1936). Cette eut pour conséquence une certaine hausse des exportations, laquelle se manifestait d'ailleurs plu-

tôt dans la valeur que dans le nombre de paires de chaussures exportées.

On est malheureusement bien obligé de dire que notre industrie d'exportation a aujourd'hui encore les plus grandes difficultés à maintenir sa capacité de concurrence avec l'étranger.

Les importations de chaussures qui, en 1930, s'élevaient encore à 3,2 millions de paires d'une



Fabrication des formes de montage. (Usines Bally à Schoenenwerd)

valeur de 27 millions de francs diminuèrent, par suite des mesures prises dès 1931 en vue de protéger l'industrie nationale (élévation des tarifs douaniers et limitation des importations), jusqu'à ne plus comporter, en 1937, que 843.156 paires d'une valeur de 4,6 millions de francs.

Malgré cette baisse des importations, il y a une forte surproduction qui est causée, d'une part, par le fait que l'industrie a dû détourner partiellement son activité de l'exportation sur le marché intérieur et, d'autre part, par la création d'un grand nombre de petites et de moyennes entreprises spécialisées dans la fabrication de chaussures de ville légères, de pantoufles et de sandales. Pour mettre un frein à cette surproduction, le Conseil Fédéral a édicté le 11 juin 1934 un arrêté interdisant l'ouverture et l'agrandissement d'exploitations dans l'industrie de la chaussure, arrêté dont l'exécution est contrôlée par la commission technique de notre syndicat. Cet arrêté a servi de modèle en France, à la loi Le Poullen qui a été faite dans le même but.

Cette législation d'urgence n'a malheureusement pas pu enrayer ni supprimer la surproduction, étant donné qu'elle ne veut pas écarter la possibilité de rationaliser les entreprises et n'exclut pas d'autre part la faculté d'accorder certains agrandissements.

On peut citer comme une mesure tendant à la

protection du commerce de détail l'arrêté du Conseil fédéral du 14 octobre 1933 interdisant l'ouverture et l'agrandissement de grands magasins, de maisons d'assortiment; de magasins à prix uniques et de maisons à succursales multiples. Cette loi, qui a également été soustraite au referendum et prolongée jusqu'à la fin de 1939, interdit entre autres aux fabriques de chaussures qui possèdent leurs propres magasins de détail d'agrandir ces derniers ou d'en augmenter le nombre.

Pour être complet, il convient de mentionner encore l'arrêté fédéral concernant les mesures à prendre pour la

protection du métier de cordonnier. Cet arrêté interdit l'ouverture de nouveaux ateliers de réparation de chaussures et l'agrandissement de ceux qui existent déjà. Cette loi protectrice va plus loin que celle qui protège le commerce des chaussures en ce sens qu'elle fait dépendre l'ouverture de nouveaux ateliers et l'agrandissement des ateliers existants des besoins qui se font jour dans ce domaine.

Il est inutile de dire que la surproduction a fait naître entre les fabriques une concurrence d'une extrême intensité dont la conséquence a été une débâcle des prix, particulièrement en ce qui concerne les articles courants. L'industrie, le grand et le petit commerce souffrent également de cette baisse des prix qui, dans bien des cas, ne peut être justifiée par aucun calcul sérieux. Dès lors, on ne saurait s'étonner de ce que des réorganisations financières soient partout à l'ordre du jour.

Pour faire cesser cet état de choses intenable, les trois associations économiques de la branche de la chaussure ont adressé ce printemps au département de l'économie publique une requête tendant à ce que, en vue de l'assainissement des prix de vente, des prix de fabrique et des prix de détail minima soient déclarés obligatoires pour certaines catégories d'articles et que fabricants et détaillants

aient à s'y tenir sur tout le territoire de la Suisse. Le représentant du Conseil Fédéral n'a cependant pas donné suite à cette suggestion, mais s'est borné à conseiller aux délégations des syndicats de chercher à parer elles-mêmes à cette situation ; il leur a fait espérer la collaboration du Bureau fédéral de contrôle des prix pour l'exécution d'une entente

s'occupant de la confection de chaussures faites à la main, cette maison produit actuellement 12 mille paires de chaussures par jour et dispose de plus de 4.000 machines. A côté de la fabrique-mère à Schoenenwerd, il y a une série d'entreprises spéciales dans des localités voisines telles qu'Aarau, Dottikon, Gelterkinden, etc. L'organisation mondiale du



Vue partielle d'un atelier des Usines Bally, à Schoenenwerd

privée qu'elles parviendraient à mettre sur pied.

Etant donné la grande diversité existant dans notre industrie et vu les expériences faites autrefois dans ce domaine, il est permis de douter qu'une convention relative aux prix, complétée par un contingentement de la production, puisse être établie dans un délai utile par les intéressés.

En dehors des circonstances actuelles qui sont évidemment pour la direction des syndicats une source d'inquiétude et dont il faut espérer qu'elles s'amélioreront bientôt, le lecteur de ces lignes aura pu se rendre compte, d'après les statistiques citées plus haut, que l'industrie de la chaussure constitue une branche importante de l'économie publique suisse.

La plus considérable des entreprises de fabrication est la maison Bally. Fondée en 1851 par Charles-François Bally qui avait ouvert une petite fabrique,

le groupe Bally est contrôlée par la Société Anonyme C. F. Bally, Holding Company à Zurich. Cette société s'est intéressée en France à une usine, les établissements Bally-Camsat à Lyon-Villeurbanne et possède également une organisation de vente en gros et au détail, la société commerciale des chaussures Bally-Camsat à Paris.

En outre, il existe en Suisse les fabriques suivantes qui ont une certaine importance et font partie du syndicat : Schuhwarenfabrik Aarau, A. G. à Aarau ; Hug et Cie. S. A. à Herzogenbuchsee ; Löw-Schuhfabrik A. G. à Oberaach ; Strub, Glutz et Cie S. A. à Olten ; Walder et Cie, fabrique de chaussures à Bruttisellen.

En dehors du syndicat, il faut mentionner à Möhlin, la Société anonyme des chaussures Bata qui est contrôlée par la grande entreprise tchécoslovaque du même nom.

En 1937, la Suisse a exporté en France, dans le cadre de ses contingents 259.000 paires de chaussures en chiffres ronds. Cette exportation a été presque uniquement le fait de la maison Bally. La Suisse ne peut naturellement pas exporter des chaussures qui, dans les pays acheteurs, pourraient être

Il faut signaler que les maisons Bally, à Schoenenwerd, Bata, à Möhlin et Fretz, à Aarau, fabriquent des chaussures en caoutchouc par le procédé de la vulcanisation. Le contingent total des articles de ce genre qu'il est permis de produire est actuellement de 800.000 paires par an.



Réfectoire et Salle de Réunions pour les Ouvriers des Usines Bally à Schoenenwerd

produites aussi bien que chez nous et à meilleur compte. Le fait que, malgré toutes ces difficultés et grâce à son aptitude à s'adapter aux nouveautés exigées par la mode, l'industrie suisse a pu non seulement maintenir sa situation sur le marché mondial, mais encore l'améliorer, est tout à l'honneur des directeurs de fabriques et de maisons de commerce qui participent à cette exportation. Rappelons en effet qu'en 1937 le prix moyen des chaussures importées était de 6 fr. 40 et celui des chaussures exportées de 14 fr. 25.

En terminant ce bref aperçu, nous souhaitons que l'industrie suisse de la chaussure maintienne dans le futur sur le marché mondial, la place honorable qu'elle s'y est faite, et que l'avenir réserve des perspectives plus favorables aux maisons qui travaillent, surtout pour le marché intérieur.

**D<sup>r</sup> Ernest WASMER.**

Secrétaire de l'association  
des industriels suisses de la chaussure.